

**Madame la Présidente  
Monsieur le Président**

**Association du réseau Solidarité Femmes**

Paris, le mardi 30 mai 2023

**Objet : 1<sup>ère</sup> Convocation Assemblée Générale Ordinaire 2023**

Chère amie, Cher ami,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint la convocation à notre Assemblée Générale Ordinaire 2023.

Pour que l'Assemblée Générale débute à l'heure et avec le quorum (2/3 des associations convoquées, présentes ou représentées) nous vous remercions d'arriver aux horaires indiqués.

Cette Assemblée générale aura lieu le :

**Samedi 17 juin 2023 de 9h30 à 17h30  
(Accueil, vérification des pouvoirs et mandats de 8h30 à 9h30)**

**À l'Enclos Rey  
98 bis, rue du Théâtre - 75015 PARIS  
Métro : Métro Commerce (ligne 8) ou Métro Avenue Emile Zola (ligne 10)**

L'Ordre du jour sera le suivant :

9h30 à 13h

1. Approbation du PV de l'AGO 2022 (**en pièce jointe**)
2. Présentation et approbation du Rapport moral 2022
3. Présentation du Rapport d'activité des Commissions
4. Présentation du rapport d'Activité de la FNSF 2022 par service
5. Présentation des comptes financiers 2022 (**en pièce jointe**) et du rapport du comité d'audit
6. Présentation du Budget Prévisionnel 2023 et par axe
7. Rapport du Commissaire aux comptes
8. Votes pour approbation du budget prévisionnel 2023 et par axe et des comptes financiers 2022
9. Votes pour approbation du rapport moral 2022

14h00 à 17h30

10. Renouvellement du Conseil d'Administration : présentation des candidat.es et du renouvellement exceptionnel pour 2 ans maximum du mandat de déléguée territoire Est de la présidente actuelle.
11. Présentation des 5 nouvelles associations souhaitant adhérer à la FNSF et information sur les associations sortantes
12. Présentation du projet tchat 3919 Solidarité Femmes
13. Présentation de la commission ruralité
14. Point sur achat de locaux
15. Vote pour le renouvellement du Conseil d'Administration et des personnalités qualifiées
16. Vote pour l'entrée au sein du réseau Solidarité Femmes des 5 associations
17. Vote sur le projet tchat 3919 Solidarité Femmes
18. Vote sur la commission ruralité
19. Vote sur le principe d'achat des locaux

Vous voudrez bien trouver ci-joint :

- Un mandat, pour délégation à une personne de votre association si vous ne pouvez être présente.
- Un pouvoir, pour représentation de votre association par une autre association, si aucun membre de votre association ne peut participer à cette AGO. Dans ce cas, le pouvoir devra être remis à une personne habilitée à voter, président-e ou représentant-e, elle ou lui-même porteuse ou porteur d'un mandat. Une association ne peut détenir qu'un seul pouvoir (art. 14 des statuts).

Les inscriptions se font directement via le lien envoyé lors de la dernière circulaire.

Nous vous rappelons que seules les associations à jour de leur cotisation 2022 pourront voter.

Comptant vivement sur votre présence, je vous prie de recevoir, chère amie, cher ami, mes cordiales salutations.

La Présidente  
Dominique Guillien-Isemann

SIEGE			
Provenance			
<input type="checkbox"/> LAO	<input type="checkbox"/> PH	<input checked="" type="checkbox"/> Courrier	<input type="checkbox"/> Autre
20230101763			
Recep.	Initiales	Emballage	DATE
	MA		
Dirac.	ML		
Dest.	MA		stb
Notes			